



12 janvier 2024

Ce qu'il faut savoir sur le plan de rattrapage

3. Fini, les cellulaires en classe

Le cellulaire interdit en classe après les Fêtes



PHOTO SARAH MONGEAU-BIRKETT, ARCHIVES LA PRESSE
La nouvelle directive de Québec interdisant les cellulaires dans les salles de cours entrera en vigueur le 31 décembre.

La directive du ministre de l'Éducation interdisant le cellulaire en classe est [entrée en vigueur le 31 décembre 2023](#). Pour rappel, des exceptions à cette règle sont prévues pour des motifs pédagogiques ou pour des raisons de santé ou de besoins particuliers. De nombreuses écoles partout au Québec encadraient déjà l'utilisation par les élèves de leurs appareils électroniques via le code de vie de l'école.

Pour plus d'informations, notamment sur le rôle des conseils d'établissement et des comités de parents, [cliquez ici](#) pour lire l'article du blogue Action Parents à ce sujet.

2. Changements pour les examens du ministère et la remise du deuxième bulletin

Le ministre de l'Éducation a confirmé les nouvelles dates des examens ministériels qui étaient prévus au retour des fêtes. Ils auront plutôt lieu de la fin janvier au début février. [Cliquez ici](#) pour voir le détail des dates.

La date maximale pour la transmission du deuxième bulletin de l'année sera le 28 mars 2024, plutôt que le 15 mars.

De plus, dans le cadre de son plan de rattrapage, le ministre Drainville a annoncé des changements pour les examens ministériels de fin d'année. En effet, les épreuves prévues de la fin mai au début juin 2024 pourraient être reportées de deux à sept jours pour laisser plus de temps pour l'apprentissage de la matière. Il n'y aura toutefois pas d'examens après le 24 juin.

De plus, la pondération de ces examens ministériels de fin d'année reviendrait à ce qui avait été décidé pendant la pandémie, soit 10% des résultats finaux pour la fin du primaire et le premier cycle du secondaire et 20% pour le deuxième cycle du secondaire. Les épreuves de 4^e et 5^e secondaire porteront sur les apprentissages prioritaires, aussi appelés savoirs essentiels.

[Cliquez ici](#) pour lire le communiqué du ministre à ce sujet.

1. Fin des grèves et plan de rattrapage du ministre



Tous les élèves retournaient à l'école lundi ou mardi, à la suite des [ententes de principe conclues](#) entre le gouvernement et le Front commun et la FAE pendant les fêtes. Les membres des syndicats seront appelés au vote pour entériner ces ententes.

Mardi, le ministre de l'Éducation a présenté [un plan de rattrapage scolaire](#) accompagné d'un financement de 300 millions \$ pour soutenir les élèves ayant accumulé des retards en raison des interruptions scolaires. Le personnel scolaire devra évaluer les besoins des élèves pendant les semaines des 8 et 15 janvier, puis communiquer avec les parents des élèves concernés par les mesures de rattrapage pendant la semaine du 22 janvier. Les mesures de soutien débuteront pendant la semaine du 29 janvier.

Chaque école devra établir son plan selon les besoins de ses élèves. Les mesures incluent du tutorat, des activités éducatives pour les élèves ayant des besoins particuliers, du rattrapage pendant la semaine de relâche et des cours d'été gratuits pour les élèves du deuxième cycle du secondaire.

Ce plan a été [bien accueilli](#) par la communauté scolaire. Mélanie Laviolette, présidente de la FCPQ, a notamment [invité les parents](#) à « travailler de concert avec l'école pour s'assurer que les élèves reçoivent le soutien dont ils ont besoin ».